

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1429 23/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Barra, institutrice auxiliaire de 1re catégorie après 2 ans, en service à Djibouti, est admise à bénéficier de l'augmentation de salaire prévue par l'article 9 de l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945, pour compter du 13 novembre 1953.